

«Une heureuse initiative», pour l'AMGM

Présidente de l'Association des Médecins Généralistes de Mons (AMGM), le Dr Muriel Blomart se félicite de cette «heureuse initiative». «*Nous aimerions cela au niveau wallon. Notre espoir est que d'autres hôpitaux nous permettent aussi un accès direct par la voie informatique aux données médicales de nos patients et, qu'à terme, ce soit le cas dans tous les hôpitaux de la région et même de Wallonie*». Pour elle, les médecins généralistes ne pouvaient pas rêver mieux avec cet accès direct au dossier médical de leurs patients, qui est protégé par une clé de sécurité et à trois niveaux de protection différents. Quant à l'impossibilité pour les MG

d'intervenir eux-mêmes sur le dossier de leur patient, en y ajoutant des informations médicales, elle estime que ce n'est pas un problème. «*C'est trop tôt pour le faire. Il faut d'abord qu'on teste leur système. Si on met des informations que personne ne lira, cela n'a aucun sens. Par contre, si la mise en commun d'un dossier médical partagé se développait dans le cadre du Réseau Santé wallon, auquel on aurait tous accès, ce serait génial*». Mais, pour l'instant, ce n'est pas le cas. «*L'aspect de BDoc a l'air super. Maintenant, l'expérience nous dira ce qu'il en sera réellement*».

Th.G.

voire d'en autoriser la consultation complète ou restreinte en la limitant, par exemple, à partir d'une date ou à certains examens seulement. L'hôpital conserve encore la trace de tous les accès à sa base de données et un droit de révocation en cas d'abus avéré.

L'accès à BDoc a été pensé de façon à garantir une sécurité maximale à trois niveaux: lors de la connexion au réseau et du transfert des données; une sécurité d'accès à l'interface «dossier médical»; enfin une sécurité fonctionnelle par accès limité aux seuls patients avec lesquels il a des liens thérapeutiques. L'avis du Conseil provincial de l'Ordre des Médecins, ainsi que celui des assemblées locales de médecins généralistes se sont tous les deux avérés très favorables. Pour faciliter le déploiement de BDoc, celui-ci sera présenté individuellement aux médecins, dans leur propre cabinet.

Gain de temps et économies

«*Aujourd'hui, la communication électronique de rapports médicaux n'est possible que pour les médecins possédant un logiciel de dossiers patients informatisé (DMG), via les messageries électroniques. Dans notre région, seuls 30 à 40% des médecins utilisent*

pour justifier le développement de son propre logiciel et sa mise à disposition aux généralistes et spécialistes montois et des environs. De fait, 95% des informations médicales qui concernent les patients sont aujourd'hui informatisées. Pour la direction, cela représente un gain de temps considérable, mais aussi en termes de facilité et de rapidité d'accès, et surtout au niveau des économies qui sont ainsi générées et qu'elle estime à 1,5 millions d'euros chaque année.

La mise en route du processus se fera dès la mi-novembre. Sa mise à disposition et les coûts seront intégralement pris en charge par l'hôpital. Ce nouveau mode de communication ne nécessitera aucune autre infrastructure qu'un PC relié à une connexion internet de base. La déclinaison wallonne du concept de l'ex-S3 du Ministère fédéral de la santé publique visant au développement du réseau santé et du dossier santé partagé, reste un projet en devenir auquel le CHU Ambroise Paré précise qu'il participera «*lorsqu'il sera développé, testé en phase pilote et rendu opérationnel en production*». Celui-ci ne constituera alors qu'un moyen de communication supplémentaire.